

2020-UNAT-1001, Applicant

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que l'appelant n'avait pas démontré des circonstances exceptionnelles justifiant l'admission de preuves supplémentaires en appel. Unat n'a trouvé aucune erreur dans l'analyse de l'UNDT selon laquelle il n'y avait pas de défauts procéduraux dans l'enquête qui a eu un impact sur les droits de l'appelant. Unat n'a trouvé aucune erreur dans la conclusion de l'UNDT selon laquelle l'administration avait le pouvoir discrétionnaire d'initier des procédures disciplinaires. Unat a jugé que l'administration ne pouvait ni être contraint d'initier des procédures disciplinaires ni d'imposer les logements raisonnables demandés par l'appelant, à savoir aucun contact avec son premier officier de déclaration. Unat a jugé que l'attribution de l'indemnisation par UNDT était juste et raisonnable. Unat a jugé que, étant donné que l'affaire concernait une allégation de harcèlement et s'est appuyée sur des preuves médicales à l'appui d'une demande de préjudice physique et moral, il était raisonnable de expliquer le nom de l'appelant du jugement. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND. UNAT a ordonné que le nom de l'appelant soit expurgé du jugement et de toute déclaration publique de la décision.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le membre du personnel a contesté la décision de l'administration de ne pas poursuivre des mesures disciplinaires contre son premier responsable du reportage à la suite de la plainte par le membre du personnel de harcèlement et d'abus d'autorité. UNDT n'a pas été persuadé par les allégations de l'appelant d'un manque de transparence dans le processus d'enquête, une violation de la confidentialité au cours de l'enquête et un manque de preuve de toute action de gestion. UNDT a conclu que, bien que l'enquête ait été appropriée, elle était lourde et prématurée et a accordé les dommages moraux du membre du personnel comme compensation pour l'impact grave sur le bien-être et la santé mentale du membre du personnel et le lien étroit entre les retards dans la gestion de sa plainte et le stress et l'anxiété qu'il a souffert.

Principe(s) Juridique(s)

L'institution des procédures disciplinaires contre un membre du personnel est le privilège de l'administration, et il n'est pas légalement possible d'obliger l'administration à prendre des mesures disciplinaires. Pour justifier une compensation, il doit y avoir des preuves à l'appui au-delà du témoignage du membre du personnel.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Applicant

Entité

BSCI

Numéros d'Affaires

2019-1315

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 Mar 2022

President Judge

Juge Sandhu

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compensation

Dommages non pécuniaires (moraux)

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Abus d'autorité

Harcèlement (non sexuel)

Enquêtes

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/371
- ST/IA/371/Amend.1

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2008/5

TANU Statut du Tribunal

- Article 10.9
- Article 2.1(a)

TCNU Statut

- Article 10.5(b)

Jugements Connexes

UNDT/2019/129

2017-UNAT-742

2018-UNAT-874

2010-UNAT-100

2015-UNAT-505